

Sebourg, le 8 septembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Maire de la Commune de SEBOURG,

Vu le code des communes,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant la demande effectuée le 6 septembre 2023 par ENEDIS, concernant des travaux d'élagage et de changement IBT sur un H61 dans la rue de la Grande Cavée, le mardi 12 septembre 2023 de 8h30 à 16h00,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour faciliter les travaux et pour éviter tout accident, à cet endroit,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le mardi 12 septembre 2023 de 8h30 à 16h00, une partie de la rue de la Grande Cavée sera barrée à la circulation.

ARTICLE 2 :

La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par ENEDIS.

Une pré-signalisation sera effectuée aux intersections suivantes :

- de la RD 50 et de la rue de la Grande Cavée et
- des rues des Bourgeois et de la Grande Cavée.

A charge de la société ENEDIS, de prévenir les habitants de la rue.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire de la commune de Sebourg est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Valenciennes ;
- Monsieur le Commandant du Centre Principal de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de la société NETREL à Saint-Saulve ;
- Monsieur le Directeur d'ENEDIS.

Publié sur le site Internet
le 08.09.2023



L'Adjoint délégué,
Didier LENNE